

Conditions générales ALL STAGE Sàrl du 26/07/2024

1. Conditions et prix de la location :

- A) Age minimum : 18 ans. Pour les mineurs ainsi que les personnes sous tutelle ou curatelle : lettre signée ou présence du représentant légal obligatoire. Le locataire mineur à l'obligation de l'annoncer.
- B) Les locations pures « Dry Hire » ne dépassant pas les CHF 1500.00 se paient comptant à la prise en charge du matériel dans nos locaux.
- C) Une caution peut être demandé, restituée au retour du matériel si celui-ci respecte les conditions générales (ex : non endommagé ou abimé, en état de fonctionnement, câbles propres et bien roulés, et autres).
- D) Les prix sont fixés pour la durée de location par tranche de 1 jour
- E) Un retard dans le retour du matériel engendre le supplément journalier du prix de l'article ou de la location – hors coefficient.
- F) En cas d'annulation avant le début de la location ou manifestation, veuillez-vous référer à la tabelle suivante :

1. plus de 30 jours avant	: 33% de la somme totale
2. de 29 jours à 15 jours avant	: 66% de la somme totale
3. de 15 jours à 8 jours avant	: 75% de la somme totale
4. de 7 jours à 0 jours avant	: 100% de la somme totale

2. Conditions de paiement :

- A) Pour toute location ou mandat dès CHF 850.00, 50% de la somme totale est à payer à la signature des documents, ou avant la livraison, le solde se règle à la fin de la manifestation ou si celle-ci dure plusieurs jours, après le premier jour d'exploitation.
- B) Pour l'achat de matériel, nous dépendons des fournisseurs, mais en règle générale, 100% de la somme totale est à payer à la commande.
- C) Net à 5 jours sans escompte, pour toutes factures standard, dès réception.
- D) En cas de retard dans le paiement de la facture, le propriétaire se réserve le droit de percevoir des intérêts de retard ainsi que des frais de rappel.
- E) Le montant du cachet indiqué sur le contrat sera versé intégralement en cash (pas de chèque) ou par virement bancaire à ALL STAGE Sàrl, CH-1891 Vérossaz : Banque Raiffeisen Alpes Riviera Chablais Vaudois, via IBAN : CH58 8080 8002 9194 3716 0 - BIC : RAIFCH22, ou par TWINT au 079 409 1388.
- F) Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur au jour de la création du devis. Dès la date d'échéance du devis passée, ALL STAGE Sàrl se réserve le droit de modifier ses tarifs sans préavis.
- G) Des rabais sont possibles, en fonction de la quantité de matériel, du nombre de locations par mois / année, et du genre d'événement. N'hésitez-pas à nous faire part de vos motivations ainsi que du type de manifestation que vous organisez. ALL STAGE Sàrl sponsorise régulièrement des événements (en rabais sur le matériel). Un parrainage via notre publicité / logo sur vos flyers, affiches, ou présence de bâche publicitaire est également possible.
- H) Les rabais accordés sont des offres uniques, et ne sont pas à considérer comme généralité. Chaque cas de rabais est étudié séparément, et il n'est pas possible de comparer deux offres différentes.

3. Durée de la location :

- A) La location commence à la prise en charge du matériel et se termine à la restitution de celui-ci et se compte par tranche de 1 jour et est calculée sur la base de coefficients (www.cg.allstage.ch).
- B) Les coefficients ne valent que pour les locations de matériel. Les transports, les consommables ainsi que services (DJ, technicien, etc...) ne bénéficient pas de rabais ou de coefficients de multiplication.
- C) Lorsque la livraison du matériel est effectuée par nos soins, la durée du transport est considérée comme durée de location.

4. Dernier délai :

- A) Un dernier délai est imposé par nos soins dans le contrat de base lorsqu'il s'agit de manifestation incertaine, par exemple en cas de temps incertains.
- B) Nous nous réservons également le droit d'impliquer un dernier délai, même s'il n'était pas prévu dans le contrat de base dans le cas où nous dépendons d'autres facteurs pour un montage ou mener à bien notre mandat (soucis au montage d'une cantine).
- C) En cas de non-respect, nous nous réservons le droit de majorer notre prestation dans le cas où c'est encore possible de rattraper le retard.
- D) Bien évidemment, si le dernier délai n'est pas pris en considération par le client, il sera pris comme annulation. Pour ceci, veuillez-vous référer au point **1c** de ce présent document.

5. Transport :

- A) Les frais de transport et d'emballage sont à la charge du preneur (client).
- B) Si le transport n'est pas effectué par nos soins, le preneur assume les responsabilités en cas de dégâts, perte ou vol du matériel durant le transport.
- C) Le matériel est sous la responsabilité du client ou preneur dès la sortie du dépôt, sauf si livraison de notre part. Dans ce cas, il est sous sa responsabilité une fois le déchargement effectué.
- D) Un emplacement au plus près de l'accès de la salle ou du lieu de la prestation sera prévu pour le stationnement du(des) véhicule(s) et des remorques d'ALL STAGE Sàrl durant toute la prestation. Si l'emplacement est payant, les frais seront à la charge du client, (il vous incombe d'informer le responsable des lieux).

6. Dégâts et responsabilité :

- A) Tout le matériel d'ALL STAGE Sàrl n'est pas waterproof (qui ne résiste pas à l'eau).
- B) La responsabilité d'ALL STAGE Sàrl ne pourra aucunement être engagée en cas de détérioration, par des tiers, du local, du mobilier ou des alentours du lieu de la prestation
- C) Le client est responsable de tous les dégâts et vols pouvant survenir au matériel de ALL STAGE Sàrl, ceci durant la période s'écoulant dès le départ de notre Dépôt à CH-1880 Bex (VD) (ou lors de dégâts causés par votre faute dans nos locaux). En cas de livraison, dès notre arrivée et dès la remise du matériel. (ou lors de dégâts causés par votre faute lors du déchargement et chargement). Ceci est valable jusqu'à la restitution intégrale. (Utilisation non autorisée, malveillance de tiers, vol, etc.). Le client est également seul responsable des dégâts causés par le matériel.
- D) Vous devez assurer la sécurité du matériel et des personnes. ALL STAGE Sàrl n'assume aucune responsabilité en cas d'accident. Le client doit s'assurer de posséder toutes les autorisations / annonces / taxe, patentees et impôts requis pour sa manifestation. (ex : annoncer une utilisation d'appareil laser, annoncer les manifestations au niveau sonore >93dB et <=100dB, prévenir les autorités compétentes, etc.) y.c. Suisa (sauf pour les soirées privées).
- E) En cas de sinistre, il sera facturé au client le coût des réparations effectuées. ALL STAGE Sàrl n'est en aucun cas responsable du mauvais fonctionnement du matériel loué suite à une mauvaise installation ou à l'adjonction de matériel non compatible.
- F) Le matériel n'est pas assuré contre le vol et détérioration. Le client doit se charger d'assurer les appareils. En cas de sinistre, le client doit faire parvenir une déclaration sous 48h et en cas de vol, une déclaration de police. Le client doit s'acquitter du remboursement du matériel à sa valeur neuve en cas de vol ou détérioration, et se fera ensuite rembourser par son assurance.
- G) Tout le matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base du tarif de la valeur neuve du matériel. Les lampes restituées hors service seront facturées 30% de leur valeur neuve. (100% si utilisation incorrecte)
- H) Pendant toute la durée de la location ou de la manifestation, le preneur et/ou le client est entièrement responsable du matériel, ceci même en cas d'accident (hors mise en cause d'ALL STAGE Sàrl), de vol simple et de casse ; de la prise en charge jusqu'au retour du matériel.
- I) ALL STAGE Sàrl est tenu de livrer des appareils et accessoires en parfait état de fonctionnement. En cas de défaut au retour du matériel, la responsabilité du propriétaire est limitée à l'obligation d'y remédier le plus rapidement possible. Le client et/ou le preneur devra s'acquitter des frais de réparation ou de remplacement.
- J) Nous déclinons toute autre responsabilité en cas de dommages directs ou indirects causés par une panne ou une mauvaise manipulation des appareils et accessoires loués et ceci en toutes circonstances.
- K) Pendant toute la durée de la location, le preneur ou le client s'engage à ne pas faire de modifications sur les appareils et les accessoires loués.
- L) Le client n'a en aucun cas le droit de relouer ou de céder le matériel loué par nos soins ALL STAGE Sàrl.
- M) Le fonctionnement de base du matériel vous est expliqué lors de la réception / livraison. Tout demande de dépannage et / ou d'installation est facturée. Vous devez avoir les connaissances techniques de base pour utiliser le type de matériel que vous louez. En cas de doute, il est possible d'engager un technicien qualifié.
- N) Les consommables sont inclus la plupart du temps (ex : liquide à fumée, piles des micros HF), mais ce n'est pas obligatoirement le cas. Chaque offre indique ce qu'il en est pour chaque appareil nécessitant des consommables.
- O) Une caution peut être demandée, restituée au retour du matériel si celui-ci respecte les conditions générales (ex : non endommagé ou abîmé, en état de fonctionnement, câbles propres et bien roulés, et autres)..
- P) En cas d'interruption ou de mauvaise fourniture du courant électrique mis à disposition, ainsi que d'une mise à disposition des lieux ne correspondant pas à la demande (accès, emplacement), ALL STAGE Sàrl ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des arrêts de la prestation, des retards, ainsi que d'une utilisation partielle ou non-conforme du matériel.

7. Frais de personnel :

- A) Frais de vie (nourriture, boissons à volonté) sont à la charge du client lors d'un mandat global. Minimum deux plats chauds par jour, les sandwichs ou snack divers ne sont pas considéré comme un repas.
- B) Nous pouvons également vous facturer 25.-HT/personnes/repas, et nous gérions en interne les repas.
- C) Pour les congrès et séminaire un catering permanent dans une salle annexe doit être à disposition du staff technique (café, thé, snack).
- D) Dès que les horaires sur site dépassent 8h00 par jour et que le kilométrage est supérieur à 50 kilomètres au départ de notre dépôt, une chambre simple doit être réservée dès le début du montage jusqu'à la fin du démontage dans un hôtel 3 étoiles ou équivalent.
- E) Les points A – B – C sont à discuter selon le mandat et le client.

**8. Réserve et propriété :**

- A) ALL STAGE Sàrl est le propriétaire, sans aucune restriction, de tous les appareils et accessoires en location, il est donc insaisissable par les tiers.
- B) Lors de la restitution du matériel, ALL STAGE Sàrl se réserve 7 jours pour contrôler l'état du matériel et facturer un éventuel dommage.
- C) ALL STAGE Sàrl ne participera en aucune manière à la remise en ordre du lieu ou des environs de l'évènement.
- D) Sur tous les contrats (même ceux ayant une part à l'étranger), seul le droit Suisse est applicable.
- E) Le For Juridique en cas de contestation de toute location et/ou service de ALL STAGE Sàrl, se situe au Tribunal de Monthey.

9. Assurances :

- A) Il appartient au preneur ou client de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances de son choix pour couvrir sa responsabilité civile et les risques de perte, vol ou détérioration du matériel, pendant toute la durée de la location où le matériel est sous sa responsabilité.
- B) En cas de perte, vol ou destruction des appareils loués, ceux-ci seront facturés totalement à sa valeur à neuf.

10. Validité des document et contrat :

- A) Ce document est en vigueur sur tous les mandats d'ALL STAGE Sàrl en tout temps et sans exception.
- B) L'offre fait office de contrat et est considérée comme reconnaissance de dette, au sens de l'article 82 du LP (Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite).

11. Signature.

Le signataire accepte les conditions du document et les parties qui le composent et confirme l'exactitude des renseignements qu'il a fourni.

Pour les sociétés : le signataire certifie être habilité à signer le document et il se déclare responsable envers ALL STAGE Sàrl pour tous les dommages qui pourraient résulter du défaut de procuration.

Lors de sa signature le mandataire accepte toutes les parties de ce document. (Signature et date).

Lieu et date : _____

Mandant : _____

Signature : _____

Conditions générales d'ALL STAGE Sàrl – Validé par ASAM et ASAC – 26/07/2024

Valable sur tous contrats et document à exécuter dès 26/07/2024 – même signés ultérieurement